



COMMUNE DE JOUY LE POTIER

29, place de la Mairie

45370 JOUY-LE-POTIER

02.38.45.80.13

mairie@jouy-le-potier.fr

DEMANDE DE DEVIS

Objet: Aménagement cheminement piéton.

Description :

Rue de Beaugency, de l'impasse de la Moïse à l'allée du Tourniquet aménagement d'une bande de 0,80m enherbé sur terre végétale en bordure de la voirie. De cette bande à la limite des propriétés aménagement d'une piste multi usage en enrobé avec marquage au sol et signalisation.

Connaissance des lieux:

Il appartient à l'entreprise de prendre connaissance du site, de l'emplacement, des conditions régionale ou locale ainsi que les conditions climatiques, des possibilités d'accès et de stockage, des possibilités d'installation de chantier avant tous travaux.

L'entreprise prendra possession du terrain dans l'état où il se trouve et il devra à ce sujet se conformer à tous les règlements et ordonnances en vigueur.

Qualité et préparation des matériaux :

L'entreprise doit préciser dans son offre l'origine et la qualité des matériaux qu'elle entend utiliser ainsi que le matériel et le personnel.

L'entreprise devra tenir compte des altimétries pour l'évacuation des eaux.

L'entreprise devra prendre toutes les dispositions réglementaires pour la réalisation de ces travaux. Elle devra également maintenir et laisser le chantier et les abords en état de propreté et de sécurité.

Réalisation :

L'entreprise doit quantifier l'ensemble des matériaux nécessaires et réaliser les travaux selon les règles de l'art en la matière. Un plan succinct des travaux devra être joint à l'offre. L'entreprise retenue devra fournir avant réception définitive un plan de recollement de l'ensemble des travaux.

Offre:

L'entreprise doit préciser le prix unitaire en euros par fourniture mise en place en m² ou ml et par catégorie pour la surface ou longueur estimées par elle.

Le maître d'ouvrage pourra demander toutes précisions, tous justificatifs, références ou confirmation qu'il jugera nécessaire et utile à son choix.

L'entreprise pourra proposer toutes méthodes, tous matériaux et autres procédés de réalisation amenant le résultat souhaité au meilleur rapport qualité/prix.

Travaux :

1^{er} semestre 2018. Le matériel pourra rester dans la cour des locaux communaux le soir et le week-end si besoin.

Délai offre:

L'entreprise devra déposer son offre format papier au secrétariat de Mairie de Jouy-le-Potier aux heures d'ouverture avant le 22 décembre 2017

Jouy le Potier, le 21 novembre 2017

Le Maire

Gilles BILLIOT

